

ACTES

du 21^{ème} Colloque Professionnel Ipse

Mardi 9 avril 2019

En collaboration avec :



Un défi de la longévité les aidants

Auditorium AG2R LA MONDIALE
04/110 boulevard Haussmann – 75008 Paris

SOMMAIRE

ALLOCUTION DE BIENVENUE

3 **Jean-Claude Fluhr**, Président de l'Ipse

AIDER ET TRAVAILLER : QUELS ENJEUX, QUELS DISPOSITIFS : ÉCLAIRAGE EUROPÉEN ET ACTUALITÉS FRANÇAISES

4 **Jean-Manuel Kupiec**, Conseiller auprès du Directeur général Ocirp

LES DÉFIS DE LA LONGÉVITÉ

8 **Serge Guerin**, Sociologue et Professeur à l'INSEEC

TABLE RONDE : Les institutions, la société civile et les acteurs de protection sociale

12 **Marie-Anne Montchamp**, Présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie CNSA

14 **Claudie Kulak**, Présidente de la compagnie des aidants

16 **Sophie Winckler**, Ressources Humaines Essilor

LES PROPOSITIONS DE LA FNMF ET DU CTIP

20 **Jean-Paul Lacam**, Délégué Général du CTIP

23 **Albert Lautman**, Directeur Général de la Mutualité française



Animateur de la table ronde : **Patrick Lelong**, journaliste LCP



Jean-Claude Fluhr, Vice-Président
AG2R Prévoyance
Président de l'Ipse

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Nous voici réunis pour ce 21^{ème} Colloque Professionnel organisé en collaboration avec A2R LA MONDIALE et l'OCIRP et l'Institut de la protection sociale européenne, l'Ipse dont j'assume la présidence depuis le 13 février 2019

Je suis très heureux que nous soyons aussi nombreux ce jour puisque nous pouvons compter sur la présence de plus de 160 personnes pour cette manifestation.

Avant de saluer nos intervenants, j'aimerais saluer Marie-Anne Montchamp, présidente de la caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie, ancienne secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. J'aimerais également saluer Brigitte Pisa, présidente de l'association sommitale du groupe AG2R La Mondiale ; Jocelyne Cabanal, secrétaire Nationale CFDT en charge de la protection sociale ; Laure Chatel, directrice du département Economie sociale au sein de CNP Assurances ; Jean-Paul Lacam, délégué général du Ctip ; Albert Lautman, directeur général de la FNMF ; Jean-François Jean, Président de la Mutuelle de la Fonction Publique ; Jean-Manuel Kupiec, conseiller à l'autonomie du directeur général de l'Ocirp ; Philippe Pihet Président de l'Ocirp ; Jean-François Boulat, vice-président de Macif Mutualité ; Patrick Gohet, adjoint au Défenseur des droits ; Michael Maslé, directeur général de la Roam ; André Renaudin, directeur général du groupe Ag2r la Mondiale.

J'en profite pour également saluer plusieurs de nos intervenants et en particulier Claudie Kulak, présidente de la compagnie des Aidants ; Sophie Winkler, ancienne responsable RH au sein du groupe Essilor et administratrice AG2R la Mondiale ; Serge Guérin, sociologue.

La problématique des aidants relève de l'intérêt général. La remise du rapport Libault au Premier ministre il y a quelques jours l'illustre pleinement. Les parties prenantes n'ont pas attendu la publication de ce rapport pour réfléchir et mettre en œuvre des actions destinées à accompagner des aidants. Il reste cependant beaucoup à faire. Nous sommes tous confrontés de près ou de loin à cette réalité selon que nous soyons individu, salarié, chef d'entreprise, représentant d'institutions paritaire ou mutualiste.

Les échanges qui vont suivre doivent nous permettre de dresser un panorama de ce que sont les aidants, des défis et des solutions à mettre en place.

Pour ce faire, des experts, des représentants des aidants, des acteurs de la protection sociale et des pouvoirs publics, nous feront part de leurs actions, réflexions et solutions.

Je voudrais pour finir dédier cette soirée à Jorge de Sà qui vient de nous quitter. Enseignant à l'université de Lisbonne, administrateur de l'Ipse et président du Ciriec International, Jorge de Sà nous a quittés brutalement le 3 avril dernier. ▀

Nous sommes tous confrontés de près ou de loin à cette réalité selon que nous soyons individu, salarié, chef d'entreprise, représentant d'institutions paritaire ou mutualiste.

Propos de Jean-Claude Fluhr

Jean-Manuel Kupiec, Conseiller
auprès du Directeur général
de l'Ocirp



AIDER ET TRAVAILLER : QUELS ENJEUX? ÉCLAIRAGE EUROPÉEN ET ACTUALITÉS FRANÇAISES

Avant les premières interventions de ce Colloque, j'aimerais vous donner quelques éléments de définition ainsi que quelques chiffres français et européens afin d'alimenter nos futurs échanges.

En France, on considère une personne aidante comme un membre de la famille (aidant familial) ou une personne ayant des liens étroits et stables avec la personne aidée qui apporte une aide aux actes de la vie quotidienne. Cette aide doit être régulière et fréquente. Pour plus de commodité, nous la distinguerons pour la suite de notre propos de l'aide professionnelle.

I. Un éclairage européen

Dans l'Union européenne et dans l'OCDE, l'aidant est généralement considéré comme une personne délivrant une aide non professionnelle et régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. On peut ainsi voir que les définitions dans la plupart des pays de l'UE élargissent le champ de l'aide au handicap et aux maladies chroniques à l'inverse de la France qui dispose d'une législation « en silo » sur ce sujet.

Selon Eurocarers, on dénombre environ 100 millions d'aidants dans l'Union européenne. 58% d'entre eux exercent une activité professionnelle et sont défavorisés financièrement pour beaucoup d'entre eux. Ils assurent à eux-seuls 80% de l'aide dans toute l'Union européenne.

Pour ce qui est des 11 critères de mesures de soutien aux aidants dans l'UE tels que dressés par Eurocarers, la France n'est pas trop mal située. Ces critères sont les suivants : reconnaissance formelle, rémunération directe de l'aidant, rémunération indirecte de l'aidé, congé parent de personne en perte d'autonomie, congé parent de personne en fin de vie, maintien des droits à la retraite (ce que la France ne prévoit pas dans sa législation), aménagement du temps de travail/temps de répit consultation/conseil, formation aux groupes d'entraide. La France possède une politique publique à l'égard des aidants dans l'ensemble bénéfique dans la mesure où sa législation reprend 9 de ces 11 critères. Dans l'UE, la France se situe ainsi dans le peloton de tête avec l'Italie, le Royaume-Uni et le Luxembourg.

Selon Eurocarers, on dénombre environ 100 millions d'aidants dans l'Union européenne.

Propos de
Jean-Manuel Kupiec



Jean-Manuel Kupiec

II. L'aide non-professionnelle en France : quelques données

On dénombre de 8,3 à 11 millions d'aidants en France. Pourquoi ce chiffre n'est-il pas dument établi ?

Principalement parce-que beaucoup de personnes ignorent être aidants - aidants « malgré eux » ou aidants sans le savoir. Les aidants sont actifs pour 58% d'entre eux et leur âge moyen se situe autour de 52 ans. Il s'agit en grande majorité de femmes (62%) et 75% des aidants ont moins de 65 ans.

Le proche aidant exerce une activité à haut risque pour sa santé. Il est davantage exposé au stress (75% d'entre eux d'après une enquête de la DRESS) ainsi qu'à de nombreux problèmes de santé. Le taux de surmortalité atteint les 60% dans les trois premières années d'aide.

Les risques financiers et professionnels sont également nombreux pour les proches aidants. Leurs revenus connaissent une baisse moyenne de 20%. La tendance à la baisse de travail ou au recours au temps partiel provoque une plus grande exposition à la précarité et à des difficultés d'insertion durable dans le monde du travail.

58% des proches aidants sont en activité selon les chiffres de la Compagnie française des aidants. Ils sont 68% chez les plus de 40 ans d'après une étude de la Fondation Médéric Alzheimer. D'après l'INSEE, 4,5 millions de personnes sont aidantes en France soit 15% de la population active. En France, 1 salarié sur 4 de plus de 50 ans est un proche aidant.

III. Les proches aidants en activité : un enjeu pour le monde du travail

Les proches aidants forment une population fragilisée. 80% rencontrent d'entre eux connaissent des difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle selon une étude de France Alzheimer 2018. Ils sont 58% à estimer que leur situation nuit à leur carrière. Ces situations peuvent occasionner des problèmes relationnels avec la hiérarchie ou au sein des équipes de travail.

67% des aidants prennent sur leurs congés pour aider (en moyenne 2 semaines par an) ou effectuent des « heures supplémentaires », ce qui conduit à une baisse du temps de répit débouchant le plus souvent sur une hausse du stress et des risques psychosociaux.

Le tiraillement psychologique est une réalité pour ces salariés. Il existe le plus souvent une réticence du salarié à informer sa hiérarchie de sa situation. Pour preuve, dans les 2/3 des cas, l'« aveu » est provoqué par la nécessité de justifier un manquement professionnel. Enfin, on constatera pour les salariés aidants un risque d'isolement professionnel, une vie sociale et familiale reléguée au second plan. On voit bien à la lueur de ces difficultés que le risque de burn-out est évident.

Ces situations peuvent occasionner des problèmes relationnels avec la hiérarchie ou au sein des équipes de travail.

Propos de
Jean-Manuel Kupiec

André Renaudin, Directeur général
AG2R LA MONDIALE et Jean-Manuel Kupiec



La question des proches aidants constitue un véritable enjeu pour le monde du travail. Leur taux d'absentéisme est de 40% supérieur à celui des salariés sans charge d'aide. La fréquence des absences hors congés (RTT, maladie) est pour eux de 16 jours par an en moyenne. Pour ce qui est de l'absentéisme « spontané ». En 2015, une étude Malakoff Médéric sur l'absentéisme indiquait que les aidant.es salarié.es sont à l'origine de 24% des arrêts non prévus de courte durée 3 à 5 jours. Cette forme d'absentéisme est la plus coûteuse pour l'entreprise. Le coût total de l'absentéisme des proches aidants salariés a été évalué à 6 milliards d'euros par an (France Alzheimer).

Le présentéisme ou le fait d'être présent tout en ayant l'esprit occupé par son proche aidé est également une réalité pour de nombreux salariés. Ils sont en effet 94% à gérer l'accompagnement de leur proche sur leur lieu de travail. On estime généralement que le coût caché du présentéisme est plus élevé que celui de l'absentéisme.

La conjugaison de l'absentéisme et du présentéisme s'avère très préjudiciable aux entreprises. Lors d'un débat à l'assemblée nationale en décembre 2017, il a été indiqué que la conjugaison de ces phénomènes occasionnerait 40 jours de non productivité par an. Ce qui revient à chiffrer le coût moyen pour les entreprises se situerait entre 5 000 et 8 000 € / an et par salarié aidant en difficulté.

Ces différentes réalités nous permettent d'identifier plusieurs solutions afin de favoriser le quotidien des proches aidants :

- Soutien psychologique
- Accompagnement administratif
- Information et formation
- Coordination des acteurs de l'aide à domicile
- Soutien financier et matériel : contribution financière directe de l'aidant estimée à 2049 €/an (étude CARAC 2017)
- Du temps pour aider et se reposer (répit)
- Aménagement des horaires et télétravail
- Demande de congés spécifiques (congés pour enfant malade)

IV. Quelles réformes à venir ?

L'aidant dans l'entreprise est une réalité encore mal connue. Il existe une difficulté du repérage de l'aidance pour les employeurs car les salariés concernés se manifestent peu. Ceux-ci sont souvent réticents à se considérer et à se déclarer en situation d'aidant auprès de l'employeur en l'absence de dispositif « officiel » comme dans le souci de protéger leur vie privée ou de ne pas avoir à « quémander » une faveur. La création et le développement de dispositifs dédiés aux aidants dans l'entreprise peuvent déboucher sur l'instauration d'un cycle pour l'employeur et le salarié.

L'aidant dans l'entreprise est une réalité encore mal connue. Il existe une difficulté du repérage de l'aidance pour les employeurs car les salariés concernés se manifestent peu.

Propos de
Jean-Manuel Kupiec



Un projet de loi sur les aidants familiaux est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale après avoir été en discussion au Sénat. Récemment, la publication du Rapport Libault a émis une série de propositions allant dans le sens d'une meilleure reconnaissance du salarié aidant :

A. Mieux concilier le rôle de proche aidant et la vie professionnelle

- Faire de cette conciliation un sujet obligatoire du dialogue social de branche professionnelle
- Promouvoir et diffuser les couvertures assurantielles collectives à destination des aidants
- Mieux repérer les fragilités de l'aidant en mobilisant les services de santé au travail
- Développer un parcours attentionné pour les proches aidants au sein de l'action sanitaire et sociale des travailleurs indépendants
- Inclure le soutien aux proches aidants dans les critères de RSE des entreprises
- Généraliser les services aux proches aidants dans le cadre des contrats d'assurance dépendance individuels

B. Améliorer l'accompagnement financier des proches aidants

Indemniser le congé de proche aidant

Dans le cadre de la refonte de la prestation autonomie, faciliter l'accès aux solutions de répit

Pour conclure, j'aimerais ajouter que je préfère pour ma part aborder la question des aidants sous le prisme d'un des « défis de la longévité » et non du « vieillissement ». Comme je préfère évoquer la « perte d'autonomie » en lieu et place de la dépendance. Nous abordons trop souvent les défis liés à la longévité sous un abord négatif. A travers ces questions, nous avons encore différentes réflexions à mener pour garantir demain la cohésion générationnelle et sociale au sein de notre société.

Nous abordons trop souvent les défis liés à la longévité sous un abord négatif.

Propos de
Jean-Manuel Kupiec

Serge Guérin, Sociologue
et Professeur à l'INSEEC



LES DÉFIS DE LA LONGÉVITÉ

En écoutant Jean-Manuel Kupiec, je me souviens de mes échanges avec Michèle Delaunay en amont de la promulgation de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Pour une première fois, on notifiât bien que ce fût à la société de s'adapter au vieillissement et non l'inverse. Il était toutefois difficile d'évoquer la longévité plutôt que le vieillissement. Ce qui prouve qu'il faut encore aujourd'hui se mobiliser pour faire évoluer les représentations, notamment au niveau de la décision politique.

D'ici à 2040-2050, le problème demeurera entier avec trois fois plus de personnes âgées de plus de 75 ans qu'aujourd'hui.

L'assistance très nombreuse à ce colloque démontre que ce sujet est d'une pleine actualité. Il n'existe pas de réel consensus sur la longévité bien que tout le monde reconnaisse la réalité du phénomène. On est amené à débattre de ce sujet en raison des pressions qui s'exercent dans la société pour un soutien plus affirmé aux personnes en situation de perte d'autonomie et à leurs familles. On ne pourra agir de façon déterminante sur la question des aidants à la seule condition que la société civile et les corps intermédiaires maintiennent cette pression sur les décideurs politiques. Nous sommes dans un moment où il est nécessaire pour notre société de mettre en avant dans le débat des questions relatives à l'intérêt général.

Propos de
Serge Guérin

Quand on est amené à parler des aidants, on devrait plutôt parler des aidantes, même si on compte aujourd'hui un nombre plus important d'aidants non-professionnels masculins qu'il y a quelques années. La filière professionnelle comprend toutefois 85% d'aidantes qui très souvent, dans leur vie personnelle, peuvent également être amenées à s'occuper d'un de leurs proches. Cette question est également intergénérationnelle ; les parents peuvent ainsi être amenés à s'occuper de leurs enfants et l'inverse se vérifie également. Les aidants peuvent également exister au sein d'un couple dans un contexte d'explosion des maladies chroniques.

A partir de 2021, les premières générations du baby-boom atteindront l'âge de 75 ans. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons pu observer que les personnes arrivant à la retraite étaient pour la plupart en bonne santé, ce qui constitue une révolution en soi. Sauf qu'à compter de cette échéance, nous pourrions observer que les septuagénaires seront pour une bonne part d'entre eux en moins bonne santé qu'à l'heure actuelle. On ne peut malheureusement pas dire que les pouvoirs publics aient réellement pris cette réalité à bras le corps. D'ici à 2040-2050, le problème demeurera entier avec trois fois plus de personnes âgées de plus de 75 ans qu'aujourd'hui.

Un autre élément qui fait consensus est que le montant des retraites n'évoluera pas à la hausse



ces prochaines années et que le déclin de l'Etat-Providence se poursuivra. Autre problème de cette équation, il y aura aussi très certainement, au niveau des familles, moins d'enfants issus des générations ayant suivi le baby-boom pour s'occuper de leurs aînés. Devant cette situation, on pourrait bien être tenté de baisser les bras et se dire que le problème sera réglé d'ici 40 ou 50 ans. Ou, prendre à bras le corps le problème et mesurer l'ampleur des défis liés à la longévité.

Concernant ces défis, j'ai pu observer qu'entre l'absence de visions et des solutions purement techniques, il manquait le plus souvent d'une vision globale. C'est pourquoi je défends une société du care, où la question de l'accompagnement et du soutien des personnes les plus fragiles ne serait plus éludée. Une société qui prendrait pleinement en considération, pour employer un terme un peu polémique « les derniers de cordée », qui représentent 50% de la population française. Question de politique et de société majeure, le care regroupe les notions de prévention mais aussi de valorisation des métiers liés à l'accompagnement. La fragilité ne doit plus être considérée comme une déficience mais bien comme un levier de transformation de nos sociétés.

On ne peut pas parler des aidants sans évoquer les emplois professionnels de l'accompagnement. La filière de l'aide professionnelle connaît un déficit d'emplois particulièrement préoccupant. Les pouvoirs publics peuvent parfois laisser l'impression de se défausser sur le nombre très important d'aidants non-professionnels plutôt que de réaliser les investissements nécessaires.

En tant que formateur de directeurs d'établissements de santé, j'ai pu prendre la pleine mesure de ces difficultés de recrutement. On évoque souvent, comme dans le rapport Libault, le formidable gisement d'emplois liés à la longévité mais aucune mesure forte n'a encore été prise pour que le secteur de l'aide professionnelle bénéficie d'investissements conséquents aussi bien humains que financiers.

Culturellement, il nous faut changer de regard sur ces métiers de l'accompagnement. On tend généralement à orienter des personnes peu ou pas diplômés vers l'aide professionnelle. Or, il faut bien comprendre que tout le monde ne peut exercer pas ces métiers qui requièrent un certain niveau de qualification. Une meilleure valorisation du secteur ne peut être envisagé qu'à condition de rendre ces métiers plus attractifs, notamment pour les jeunes diplômés.

Concernant l'aide non-professionnelle, j'abonde dans le sens de Jean-Manuel Kupiec quand il plaide pour la création de dispositifs ciblés dans les entreprises à destination des salariés aidants proches.

Concernant ces défis, j'ai pu observer qu'entre l'absence de visions et des solutions purement techniques, il manquait le plus souvent d'une vision globale.

Propos de
Serge Guérin



Patrick Lelong, Jean-Manuel Kupiec, Serge Guérin et Jean-Claude Fluhr,

Les aidants sont parfois contraints de renoncer à toute activité professionnelle, dans la très grande majorité des cas à leur corps défendant.

Propos de
Serge Guérin

Il faut aussi aller vers plus d'équité entre les TPE-PME et les grandes entreprises, ces dernières étant mieux dotées en termes d'accompagnement et de suivi des salariés.

Le regard de l'entreprise doit évoluer au sujet des salariés aidants proches. Ceux-ci développent en effet des savoir-faire et des compétences en étant aidants. L'idée d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) que je défends pour les aidants peut être un début de piste.

Les aidants sont parfois contraints de renoncer à toute activité professionnelle, dans la très grande majorité des cas à leur corps défendant. Ils peuvent parfois même subir une forme de « double peine » en se retrouvant privés de leurs droits sociaux tout étant contraints de s'occuper d'un proche. Devant de telles situations, il revient à la Mutualité au sens large ainsi qu'aux collectivités territoriales de pleinement se mobiliser. Ces deux acteurs de proximité peuvent ainsi s'engager pour un meilleur maillage territorial permettant d'accompagner au mieux les aidants confrontés à la situation que je viens d'évoquer.

Le premier des accompagnements est de proposer des services à destination des aidants qu'ils ne devraient en théorie pas remplir (la toilette intime notamment). Il revient également aux différents acteurs de proposer des lieux permettant aux personnes confrontées à la perte d'autonomie de se socialiser, en créant des Maisons de l'Autonomie. Là aussi, la question du maillage territorial est primordiale afin de ne pas pénaliser les aidants confrontés à des problèmes de mobilité. La question du statut de l'aidant et de son éventuelle rétribution devra aussi faire l'enjeu de discussions.

Il faut également saluer la mobilisation de la société civile qui a su prendre la mesure du problème bien avant les pouvoirs publics. Cette société du care n'est pas qu'un concept, elle fonctionne déjà comme en témoigne l'action des 8 à 11 millions d'aidants. Est-ce que nos sociétés seront capables à l'avenir de valoriser l'action de tous les aidants proches ? C'est à mon sens l'enjeu essentiel pour bâtir une société de la longévité. Et c'est tout le plaisir que je nous souhaite !



Patrick Lelong, Jean-Manuel Kupiec, Marie-Anne Montchamp, Claudie Kulak et Sophie Winckler

TABLE RONDE

AVEC LES ALLOCUTIONS DE:

- **Marie-Anne Montchamp**, Présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l' autonomie CNSA
- **Claudie Kulak**, Présidente de la compagnie des aidants
- **Sophie Winckler**, Ressources Humaines Essilor

Les institutions, la société civile et les acteurs
de protection sociale

Marie-Anne Montchamp, Présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie CNSA



LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie a été créée par la volonté du législateur en 2004 à la suite du séisme sociétal provoqué par canicule de l'été 2003. Ce choc avait mis notre pays chaos debout à un point tel que les salariés ont par la suite consenti à accorder une journée de leur temps pour que des financements puissent être orientés vers les personnes âgées dépendantes.

L'objet de la CNSA est de proposer aussi bien des solutions pour les personnes en perte d'autonomie que pour les personnes âgées souhaitant demeurer à leur domicile.

La CNSA gère un budget de 25 milliards d'euros. La CNSA œuvre pour que son financement soit le mieux fléché possible à l'endroit des personnes confrontées à la perte ou à la diminution de leur autonomie. Il peut toutefois arriver que ce fléchage ne soit pas aussi complet et précis que le souhaiterait le Conseil de la caisse. Nous sommes toutefois globalement satisfaits des lignes budgétaires adoptées en particulier au niveau de notre politique de prévention. Ce travail se mène en partenariat étroit avec les différentes associations concernées, notamment les associations d'aidants.

La CNSA est aussi engagée dans une démarche de prospective avec l'émergence d'une société de la longévité. Nos concitoyens nous disent qu'ils veulent vieillir chez eux. C'est aujourd'hui un fait acquis. Toutefois, il existe aujourd'hui un déficit de 17000 postes non pourvus dans le secteur de l'accompagnement professionnel. A l'horizon 2050, si aucune décision forte n'est prise avant cette échéance, ce déficit pourrait s'établir à 150000 postes non pourvus.

Si les aidants proches doivent devenir la variable d'ajustement au détriment d'une filière professionnelle fragile et qui peine à recruter, je pense que nous sommes mal partis collectivement. Le proche aidant se retrouve le plus souvent dans une démarche préventive et affective. Il y a un risque de déstabilisation du corps social dans son entier si aucune politique d'ampleur n'est mise en œuvre pour les soutenir.

Il faut que nous ayons une idée très claire sur la fonction des aidants, en les considérant comme des citoyens à part entière au même titre que les personnes aidées. Être citoyen en République revient à avoir la liberté de choix. Le plus souvent, les aidants assument cette responsabilité en y étant

il existe aujourd'hui un déficit de 17000 postes non pourvus dans le secteur de l'accompagnement professionnel.

Propos de Marie-Anne Montchamp



Jean-Claude Fluhr, Marie-Anne Montchamp et André Renaudin

contraints. C'est ainsi que se créent des ruptures et des violences pour nombre de concitoyens. Sur le long terme, un tel système ne peut pas tenir ses promesses.

Il s'agit ni plus ni moins à travers cette question de réfléchir à ce que doit être la protection sociale au XXI^{ème} siècle. A travers la question des aidants, nous sommes amenés à aborder le défi de la longévité mais aussi de la prise en charge des pathologies chroniques. Si les aidants devaient être aujourd'hui rémunérés à la hauteur du soin qu'ils délivrent à leurs proches, ils feraient exploser par deux l'effort que la nation consent au financement des politiques de santé. C'est pourquoi je pense que la future réforme doit être claire sur ses objectifs. Il faut autant réfléchir à la citoyenneté de l'aidant et sa liberté de choix, à la capacité de mettre en œuvre un système qui traite du vieillissement à domicile et à la recherche des financements adéquats.

Il peut-être inspirant de regarder sur ce qui se fait en matière de prise en charge du handicap notamment en termes de délégation de soins. Des avancées notables ont pu être observées en matière statutaire. On doit pouvoir permettre à l'aidant d'assumer sa fonction présente et affective mais aussi de voir son rôle pleinement reconnu en tant que délégataire de soins. Dans un système plus abouti, il serait en effet envisageable que les aidants puissent valider leur savoir-faire qu'ils tirent de leur expérience. Une réponse qualitative doit se dégager dans nos institutions publiques et privées pour une meilleure prise en compte de l'avancée en âge.

On doit pouvoir permettre à l'aidant d'assumer sa fonction présente et affective mais aussi de voir son rôle pleinement reconnu en tant que délégataire de soins.

Propos de
Marie-Anne Montchamp

Claudie Kulak, Présidente de
La compagnie des aidants



LA COMPAGNIE DES AIDANTS

Le maintien d'une personne dépendante à son domicile requiert le plus souvent l'achat de matériaux très onéreux. Les personnes aidantes ont très souvent à déplorer le sous-financement des différents plans APA.

Propos de
Claudie Kulak

C'est en ayant été aidante moi-même que je me suis intéressée à la thématique des aidants. Depuis 2011, j'ai en effet mené toute une série d'actions et d'initiatives avec de nombreuses personnes présentes dans cette salle aujourd'hui. Le premier problème que j'ai eu à identifier dans ma propre expérience est cette distance entre l'aidant et l'aidé.

Nous avons souvent la vision d'une personne aidante comme étant une femme d'un âge relativement avancé venant en aide au domicile de l'un de ses parents atteint de la maladie d'Alzheimer. On se situe ici dans ce que Serge Guérin nomme le care : s'assurer que la personne âgée mange chaque jour à sa faim, dort dans un lit propre et qu'elle demeure en bonne santé.

C'est sans compter sur l'existence d'un deuxième cercle des aidants dont j'ai fait partie très jeune, en ayant eu à concilier ma vie professionnelle avec le soutien d'une personne dépendante dans ma propre famille.

Cette distance peut être atténuée par l'apport des nouvelles technologies, en créant notamment des communautés d'aidants, dans lesquelles existe la possibilité d'échanger des informations et des bonnes pratiques.

Le problème de l'information demeure primordial pour de nombreux aidants. L'inégalité entre les territoires peut même constituer un facteur aggravant. Dès sa création, un des objets principaux de la Compagnie des aidants est de permettre à ses membres un meilleur partage d'expériences afin de garantir le meilleur maintien à domicile possible pour le proche dépendant.

Un autre problème majeur auquel nous sommes régulièrement confrontés est le reste à charge. Le maintien d'une personne dépendante à son domicile requiert le plus souvent l'achat de matériaux très onéreux. Les personnes aidantes ont très souvent à déplorer le sous-financement des différents plans APA. Ce partage d'expériences permet aux membres de la Compagnie de surmonter les nombreuses difficultés liées au problème du reste à charge.

Le sacrifice enduré par de nombreux aidants pour s'occuper d'un proche peut observer d'importantes répercussions sur leur parcours professionnel. Nombre d'entre eux ont parfois été confrontés au chômage ou à des situations de grande précarité après avoir été contraints de cesser toute activité



professionnelle pour s'occuper d'un proche. Or, l'expérience que tire un aidant peut constituer une richesse dans le monde du travail.

A cet effet, la Compagnie s'est donc engagée pour une meilleure valorisation de l'expérience des personnes aidantes. Nous avons obtenu un FEDER (Fonds européen de développement régional) en répondant à un appel à projet de la région Ile de France pour financer le développement de notre plateforme de formation en ligne et complété ce financement grâce à AG2R La Mondiale et au laboratoire Celgène. Cette mobilisation a été initiée pour palier à cette absence de reconnaissance du rôle social pourtant considérable joué par les aidants dans notre société. La plateforme mise en place poursuit également comme objet de permettre aux aidants confrontés au chômage de pouvoir envisager une reconversion professionnelle dans les métiers des services à la personne. L'attestation de formation délivrée par la plateforme n'est toutefois pas diplômante. La Compagnie œuvre toutefois pour que le Ministère du Travail puisse la reconnaître comme telle.

Durant deux ans, j'ai également poursuivi plusieurs actions au niveau européen, avec le concours de l'Institut Ipéria. J'ai contribué à la mise en place de plusieurs focus groupes avec des aidants proches et/ou professionnels issus de cinq pays. Ce travail a été très enrichissant notamment pour l'amélioration des différents services proposés par notre plateforme en ligne.

Au second semestre 2018, nous avons organisé, avec le concours du Laboratoire Janssen, une caravane pour aller à la rencontre des aidants actifs. Installée sur le parvis de la Défense, cette initiative a été un franc succès au point d'avoir été remarquée par l'AP-HP. Une deuxième caravane a ainsi été installée à l'hôpital de la Salpêtrière fin 2018 pour une réussite aussi importante.

Le soutien du groupe AG2R La Mondiale est également déterminant pour la Compagnie. En partenariat avec le groupe, nous allons visiter 5 grandes villes de France au mois de Juin afin d'aller à la rencontre des aidants actifs. Cette initiative a été conduite dans le but d'informer les personnes aidantes mais aussi de recueillir leurs attentes.

Parmi mes autres activités, je préside aussi le collectif associatif « Je t'aide » qui organise depuis plusieurs années à date du 6 octobre la Journée Nationale des Aidants. 15 structures différentes composent notre Conseil d'administration qui en comprendra bientôt 30. Ce collectif a été fondé

l'expérience que tire un aidant peut constituer une richesse dans le monde du travail.

Propos de
Claudie Kulak



Patrick Lelong, Jean-Manuel Kupiec, Marie-Anne Montchamp et Claudie Kulak

nous avons remis un rapport à la ministre de la Santé et des Solidarités comprenant 21 propositions dans le but d'améliorer le quotidien des aidants.

Propos de
Claudie Kulak

dans le but de soutenir politiquement les aidants. Nous avons à ce titre organisé plusieurs initiatives (ateliers, consultations en ligne) dans le cadre du Grand débat national. A la suite de ces consultations, nous avons remis un rapport à la ministre de la Santé et des Solidarités comprenant 21 propositions dans le but d'améliorer le quotidien des aidants.

Au sein du collectif, nous militons notamment pour que les aidants obtiennent un statut parce qu'un statut confère des droits. La loi ASV a mis en place le congés de proche aidant qui malheureusement n'est pas financé, aucun salarié ne peut donc le prendre.

Avec le groupe Humanis, nous avons mis en place l'an dernier un groupe de travail afin d'inciter les responsables RH à recruter des salariés aidants. Il en est ressorti que les salariés aidants développent notamment de grandes capacités de résilience, d'empathie, d'écoute. Ce travail d'une grande utilité démontre une fois de plus la nécessité de toute mettre en œuvre pour une meilleure reconnaissance des salariés aidants.

Pour conclure, j'aimerais vous dire que les différentes associations d'aidants aiment particulièrement travailler avec les acteurs de la protection sociale complémentaire. Je pense que les tiers de confiance que nous sommes peuvent contribuer au mieux à développer vos politiques sur l'ensemble du territoire.

Sophie Winckler, Ressources Humaines Essilor



LES SALARIÉS AIDANTS

Au sein du groupe Essilor, le soutien aux aidants s'inscrit dans une démarche plus globale de QVT (Qualité de vie au travail). Avant d'aborder cette thématique, l'entreprise, dans un souci de développer et d'améliorer la QVT est amenée à s'intéresser à des réalités telles que la parentalité ou encore le financement du Chèque emploi service (CESU, pris en charge par l'entreprise à 50%).

La thématique des aidants a été abordée notamment à travers l'entrée en vigueur de la loi sur « le don de jours » adoptée en 2014. Essilor compte 15 établissements en France et la QVT est suivie par un responsable entourée de deux assistantes sociales. Nous avons d'emblée cherché à avoir le meilleur maillage territorial possible pour répondre aux attentes de nos salariés.

Dès sa mise en place, le don de jours a suscité l'intérêt des salariés aidants. A compter de 2017, l'entreprise a toutefois décidé de prendre la problématique des aidants à bras le corps. En tant que membre de la Commission sociale du groupe AG2R LA MONDIALE, c'est tout naturellement que nous nous sommes adressés au groupe de protection sociale pour nous accompagner dans la prise en charge des salariés aidants.

L'AG2R LA MONDIALE a apporté son soutien en organisant des conférences dans plusieurs de nos établissements. L'entreprise a œuvré pour que les salariés identifiés comme aidants par notre service de QVT ainsi que les managers soient nombreux à participer à ces conférences. Pour nos managers, souvent jeunes et a priori non confrontés aux problèmes que connaissent les salariés aidants, l'entreprise souhaitait leur apporter un éclairage sur cette réalité. L'accueil de nos chefs d'équipe s'est avéré très positif, leur mobilisation sur le sujet a été conséquente à la suite de ces conférences. Ces conférences ont permis une prise de conscience très positive. Elles ont été filmées pour la plupart de sorte à être ensuite largement diffusées dans nos quinze établissements. Ces conférences ont aussi permis de présenter le Relais des Aidants. Les salariés pouvaient établir un contact directement avec cette structure pour obtenir des informations sans avoir à solliciter nos assistantes sociales.

Grâce au soutien de l'AG2R, nous avons également mis en place une série de formations à compter

A compter de 2017, l'entreprise a toutefois décidé de prendre la problématique des aidants à bras le corps.

Propos de
Sophie Winckler



L'entreprise a ainsi décidé d'octroyer deux jours de congés supplémentaires aux salariés aidants dans l'optique leur permettre une meilleure conciliation possible de leur activité avec le soutien d'un proche dépendant.

Propos de
Sophie Winckler

du premier semestre 2018. Dédiées exclusivement aux salariés aidants, ces actions de formation avaient pour enjeu de les aider à concilier au mieux l'aide familiale avec leur vie professionnelle. Ces sessions de formation ont mis en lumière l'enjeu d'une meilleure communication de la direction de l'entreprise à destination des salariés aidants.

Fin 2018, l'entreprise a voulu évaluer la réussite de ces différents dispositifs dédiés aux salariés aidants en les interrogeant à l'aide d'un questionnaire. Les retours des salariés se sont avérés être très positifs. L'entreprise souhaite poursuivre ces différentes actions avec le concours du groupe AG2R LA MONDIALE.

Une telle politique de ressources humaines est aussi guidée dans le but de répondre aux problèmes liés à l'absentéisme, à l'isolement et au stress. L'entreprise a ainsi décidé d'octroyer deux jours de congés supplémentaires aux salariés aidants dans l'optique leur permettre une meilleure conciliation possible de leur activité avec le soutien d'un proche dépendant.

Ayant quitté depuis peu l'entreprise suite à mon départ à la retraite, je me réjouis toutefois d'observer que cette politique de qualité de vie au travail se poursuive au sein d'Essilor.



Albert Lautman, Jean-Paul Lacam et Jean-Claude Fluhr

LES PROPOSITIONS DE LA FNMF ET DU CTIP

AVEC LES ALLOCUTIONS DE:

- **Jean-Paul Lacam**, Délégué Général du CTIP
- **Albert Lautman**, Directeur Général de la Mutualité française

Un défi de la longévité : les aidants

Jean-Paul Lacam, Délégué Général du CTIP



L'AIDE AUX AIDANTS, AXE MAJEUR DES CINQ AMBITIONS DU CTIP

J'aimerais faire un bref rappel autour du CTIP avant d'entrer dans le détail des différentes questions débattues aujourd'hui.

Les Institutions de prévoyance (IP) ont été créées par les partenaires sociaux. Ce sont des entreprises d'assurances, de droit privé, régies par le code de la sécurité sociale. Entreprises à but non-lucratif, leur gouvernance est paritaire. Les Institutions de prévoyance proposent des contrats collectifs d'entreprise. A travers nos 39 organismes adhérents, nous touchons 13 millions de salariés et 2 millions d'entreprises.

Au niveau de son comité exécutif et de son conseil d'administration, le CTIP a fixé cinq ambitions autour de la dépendance :

- ① Renforcer la pédagogie sur l'assurance collective dépendance et sur l'aide aux aidants
- ② Favoriser l'émergence de solutions innovantes sous formes de garanties et de services orientés vers les salariés aidants
- ③ Accompagner le développement d'établissement d'accueil des personnes en perte d'autonomie par des programmes d'investissements ciblés ou par l'action sociale
- ④ Promouvoir des garanties collectives adaptées à la prise en charge de la perte d'autonomie
- ⑤ Adapter le cadre social et fiscal des contrats d'assurances aux besoins spécifiques de la dépendance et des aidants

Deux axes majeurs se détachent de ces cinq ambitions. En premier lieu, la promotion de l'assurance dépendance collective, le deuxième axe étant l'aide aux aidants.

I. La promotion de l'assurance dépendance collective : principes caractéristiques

Quelques mots autour de la promotion du cadre collectif pour le développement de l'assurance dépendance. Beaucoup de groupes - en particulier l'AG2R La Mondiale Matmut qui nous accueille ce soir mais aussi l'OCIRP - proposent des solutions en termes de garanties collectives d'assurance. Nous devons avoir également une réponse qui doit être adaptée à une prise en charge de la perte

Nous devons avoir également une réponse qui doit être adaptée à une prise en charge de la perte d'autonomie en complément des dispositifs publics.

Propos de
Jean-Paul Lacam



André Renaudin, Patrick Lelong et Jean-Paul Lacam

d'autonomie en complément des dispositifs publics. Par le passé, j'ai essayé de négocier dans certaines entités des produits complémentaires à la dépendance. On m'objectait le plus souvent qu'il fallait mieux attendre l'intervention du législateur et des pouvoirs publics avant de proposer à la négociation de tels produits. Le problème est que cette intervention se fait toujours attendre et que les avancées demeurent modestes. Depuis, les assurances complémentaires ont su heureusement prendre de bonnes initiatives dans ce domaine.

Sur les garanties collectives d'assurance, j'aimerais évoquer quelques principes caractéristiques communs. Elles doivent s'inscrire en anticipation du risque, amenant les salariés à cotiser le plus tôt possible et à réduire leurs efforts financiers grâce à la mutualisation et au lissage dans le temps. Les garanties doivent couvrir tous les salariés quel que soit leur revenu ou leur état de santé. Elles ne peuvent pas prévoir de délai de carence ou de franchise absolue. Elles doivent laisser aux salariés la possibilité d'une continuité de cotisation pendant son parcours professionnel et lors du départ en retraite. En cas d'interruption de cotisation pour un salarié, il faut trouver une solution sur le droit à l'attribution à une prestation minimale dès lors que le salarié aura cotisé au-delà d'une certaine durée.

Les garanties mettent en œuvre une action sociale volontaire auprès des personnes en perte d'autonomie autonomie et/ou de leur entourage. Il faut fournir une information régulière pendant toute la vie du contrat afin de maintenir les liens avec l'assuré et l'informer sur ses droits en cours. Et enfin, une plateforme d'assistance et de services est proposé pour les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants.

II. Le soutien aux aidants

La Dress évalue de 7 à 18 milliards d'euros la valorisation du travail des aidants familiaux. Les propositions que nous faisons avec le CTIP s'orientent autour de deux axes : pédagogie et mise en place de services à destination des aidants dans au moins quatre domaines :

- Développement de services d'accompagnement innovants pour les aidants. Certains existent

En cas d'interruption de cotisation pour un salarié, il faut trouver une solution sur le droit à l'attribution à une prestation minimale dès lors que le salarié aura cotisé au-delà d'une certaine durée.

Propos de
Jean-Paul Lacam



aujourd'hui déjà dans certaines branches ou au niveau des entreprises mais ils sont aujourd'hui trop dispersés.

- Promouvoir l'accompagnement des aidants familiaux au travers de services adaptés (services d'orientation et de mise en relation avec des professionnels, etc.)
- Développer davantage les plateformes d'information ou d'orientation à partir d'expériences vécues (observation de bonnes pratiques en France comme à l'étranger)
- Sensibilisation des entreprises sur les problématiques rencontrées par les salariés.

Dans le cas des aidants, pourquoi ne pas également s'intéresser à une solution assurantielle dans le cadre de contrats collectifs ? L'enjeu étant ici une meilleure conciliation vie d'aidant, vie personnelle et vie professionnelle ? Les Institutions de Prévoyance ont un rôle à jouer en proposant des nouvelles formes de garanties de prévoyance collective. A ce titre, on peut saluer les initiatives récentes des groupes OCIRP et Pro Btp sur le sujet

Le rapport Libault va dans le bon sens sur un certain nombre de sujets. Il reste encore de grandes avancées à réaliser à la veille d'un énième projet de loi sur la dépendance dont j'espère qu'il saura prendre toute la mesure du problème. Les Institutions de Prévoyance demeurent pleinement engagées afin de proposer les meilleures solutions aux salariés et aux entreprises.

Dans le cas des aidants, pourquoi ne pas également s'intéresser à une solution assurantielle dans le cadre de contrats collectifs ?

Propos de
Jean-Paul Lacam

Albert Lautman, Directeur Général
de la Mutualité française



LES ORIENTATIONS DE LA MUTUALITÉ SUR LA THÉMATIQUE DES AIDANTS

Ce que je retiens des échanges de ce Colloque, c'est que l'on n'aidera pas les aidants sans une grande réforme de la prise en charge de de l'autonomie avec les financements adéquats. Aider les aidants revient à s'interroger sur la façon de trouver les meilleures solutions aussi bien à domicile qu'en établissement si nécessaire. Les questions liées au reste à charge ne peuvent également être éludées.

La Mutualité défend des propositions très générales, aussi bien sur le financement que sur la prévention ou encore sur l'offre de soins à domicile ou en établissement dans les 10-15 prochaines années.

Sans revenir sur toutes les propositions que nous défendons, j'aimerais partager avec vous les principales orientations de la Mutualité sur cette thématique des aidants.

La Mutualité défend notamment la création d'un Guichet unique d'information et de coordination de l'ensemble des acteurs sur les territoires – ce que nous avons appelé un Service départemental de l'Autonomie. Il ne s'agit pas seulement de délivrer une meilleure information mais aussi de mettre en cohérence les différents acteurs et les différents parcours de sorte à ce que n'importe quelle famille ou personne en perte d'autonomie sur le territoire puisse bénéficier d'un interlocuteur unique.

Nous avons également défendu une proposition qui n'a pas été reprise par Dominique Libault avec la création d'un métier de « Coordinateur autonomie » sur les territoires – l'équivalent du case manager québécois. L'aidant se retrouve souvent contraint de se transformer en ingénieur du médico-social et du sanitaire. Le « métier » d'aidant s'avère le plus souvent d'une grande complexité. La multiplicité des acteurs en présence laisse souvent les aidants livrés à eux-mêmes.

L'aidant a besoin d'être considéré par l'ensemble des acteurs de la filière gérontologique comme un sujet à part entière. On ne devrait plus avoir aujourd'hui un service d'aide à domicile ou un établissement qui ne s'adresse exclusivement à la personne en perte d'autonomie sans proposer une offre de services à l'aidant. L'aidant de confiance doit être considéré comme partenaire de soins, associé à toutes les décisions importantes, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Il est aujourd'hui acquis, pour diverses raisons, que la génération du baby-boom souhaitera privilégier

L'aidant de confiance doit être considéré comme partenaire de soins, associé à toutes les décisions importantes, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Propos de
Albert Lautman



Albert Lautman et André Renaudin

Dans la préparation du projet de loi, nous souhaitons vivement que la question de l'assurance dépendance revienne dans les discussions.

Propos de
Albert Lautman

le maintien à domicile. J'ai souvent entendu des directeurs d'EPHAD me confier être très satisfaits de leur action tout en privilégiant également le maintien à domicile pour leurs vieux jours. Sans reprendre le terme consacré médiatiquement d'« EPAHD hors les murs », il faut repenser le domicile de sorte à proposer des offres médico-sociales adaptées à des situations de perte d'autonomie avancée. Pour les pertes d'autonomie légères, la prise en charge est globalement satisfaisante en France, même si Marie-Anne Montchamp a souligné à juste titre le dispositif était sous-financé. La préférence française pour l'institutionnalisation dans les cas d'une perte d'autonomie avancée est assez atypique en Europe.

La Mutualité propose que la solidarité nationale finance la refonte du dispositif, ce qui fait consensus aujourd'hui. Nous défendons également l'idée que sans augmenter les montants obligatoires, des ressources puissent être dégagées, notamment en réaffectant la CRDS une fois la dette sociale remboursée, vers la prise en charge de l'autonomie.

La Mutualité comme le CTIP déplorent que la question de l'assurance-dépendance ne fasse pas partie du débat. Nous trouvons que le Rapport Libault écarte un peu trop rapidement cette idée – même s'il évoque la création d'un contrat responsable en sous-entendant qu'il sera exonéré de TSA, ce qui est déjà le cas aujourd'hui. Nous déplorons en outre cette volonté d'instaurer la TSA sur des contrats dépendance. Nous sommes pourtant très en phase avec l'ensemble des propositions contenues dans le rapport Libault.

Dans la préparation du projet de loi, nous souhaitons vivement que la question de l'assurance dépendance revienne dans les discussions. Si l'ensemble des besoins – évalués aujourd'hui à 10 milliards d'euros – peut être financé par la solidarité nationale, nous appuierons cette solution. Nous espérons vraiment qu'à l'inverse des quinquennats précédents, le projet de loi n'éluera pas la question de la valorisation des carrières à domicile ou en EHPAD, de l'attractivité des métiers liés à la dépendance ou encore de la baisse du reste à charge.



Albert Lautman et Jean-Claude Fluhr

A cet égard, l'assurance dépendance peut avoir une place dans les débats, à condition d'être repensée et surtout d'être la plus solidaire possible. Dans le Lab Autonomie que la Mutualité anime avec certains GPS dont l'OCIRP la réflexion se poursuit pour savoir quels sont les marqueurs des acteurs non-lucratifs de la protection sociale.

La réforme annoncée est très importante. Elle doit répondre à une urgence sociale qui a émergé lors de la crise des EHPAD. La réponse au problème de la dépendance ne peut toutefois pas venir exclusivement de l'Etat, de l'AMO ou de la CNSA. Les acteurs de la protection sociale complémentaire ainsi que les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer.

Le travail pour mobiliser l'ensemble de la société sur ces sujets demeure important. D'ici quinze à vingt ans, un tiers des français sera à la retraite. Nous avons déjà aujourd'hui deux générations à la retraite. C'est un défi sur lequel les acteurs de la protection sociale complémentaire ont un rôle important à jouer.

Les acteurs de la protection sociale complémentaire ainsi que les partenaires sociaux ont un rôle important à jouer.

Propos de
Albert Lautman

Liste des participants

ABITBOL Michel	OCIRP	DE KERSABIEC Jean-Hubert	P3S
ACAR Jean-Rémy	Emploi à domicile	DE TARTAS Philippe	OCIRP
ADELIN Lydia	Unis-Cité	DE VEYRINAS Gilles	ADOM
ADICEAM Anil	AG2R LA MONDIALE	DELAROCLETTE Alexandre	KLESIA
AGAZZI Céline	Université Paris II Panthéon Assas	DELBERGUE Sandrine	Groupe VYV
ALAJOUANINE Ghislaine	HS2 Haut Conseil Télé santé	D'ELISSAGARAY Jean-Renaud	Accordés
ANDRÉ Alexandre	Mutuelle Avenir Santé	DOS SANTOS Christina	Kapvision
ATTARD Jean-Marie	Cnaf Région de Pau	DU JEU Hugues	MALAKOFF MEDERIC HUMANIS
AUBINAT Nathalie	PROBTP	DUCRÉ Marie-Line	VYV Partenariat
BARANKI Philippe	mySofie	DUMERVAL Gilles	AG2R LA MONDIALE
BARSALI Nora	NEWS RSE	DUVAL Isabelle	Agirabcd
BEAUDRY Patrice	UFR médecine Paris diderot	DUVIOLS Laurent	OCIRP
BEDEL Valérie	VB Assurances	EI AOUGRI Chafik	Snfocos
BELLOIR Virginie	GIE Agirc-Arrco	ELZOUGHBY Moaaz	Caisse Régionale AM
BENZAZAR Alain	PS3	ENDERS Dany	Crédit Coopératif
BENTABIA Bouchra	CPR des notaires	FACY Stéphanie	AG2R LA MONDIALE
BERICHI Soraya	Ministère de la Santé	FERRERE Olivier	Branchée études & conseil
BERLAND Fanny	Les Amis d'Hubert	FITTE Catherine	AG2R LA MONDIALE
BERNARD Sylvie	CNP Assurances	FLATRES Michelle-Anne	Souscripteur réassurance
BERTRAND Dominique	Europe et Entreprises	FLEURY Laura	Agirc-Arrco
BICHON Rémy	PROBTP	FLUHR Jean-Claude	AG2R LA MONDIALE
BOIVIN-CHAMPEAUX Bertrand	CTIP	GALLOU Jean -Claude	P3S
BONFILL Chantal	Secteur assurance	GARCIA Christian	FEC
BOUCHER Camille	Ipse	GARDE Jean-Luc	MALAKOFF MEDERIC MUTUELLE
BOULAT Jean-François	MACIF	GENÉT Jean-Claude	IPSE
BOUREL Liliane	OCIRP	GERARD Adeline	CNP Assurances
BOUTINEAU Christophe	Novassist Conseil	GESLIN François Marie	AG2R LA MONDIALE
BOUZOULOUK Cécile	VIRAGE-VIAGER	GIOVANNUZZI David	AG2R LA MONDIALE
BRETONES Sylvie	SB Conseil	GOBBI Jean-Marie	PSYA
BRUNELET Pascal	Ingenicare	GOBLOT Benoît	Matinale
BUFFET Max	LesFurets.com	GODARD Thomas	Mutualité Française
BUGEAU Carole	Ministère de la Santé	GOHET Patrick	Le Défenseur des droits
BURKHARD Isabelle	Hôpital gériatrique Les Magnolias	GRANDJEAN Laurence	AG2R LA MONDIALE
BUTEAU Louis	LBB CONSEIL	GRYNBAUM Luc	De Gaulle Fleurance & Associés
CABANAL Jocelyne	CFDT	GUÉRIN Serge	INSEEC
CAMARD Liliane	Ipse	GUILLAUME Eric	VIRAGE-VIAGER
CARLES François	PSYA	GUILLOT Alexis	PROBTP
CECILLON Jacques	VRF (Vivre le répit en Famille)	HEINTZ Christophe	OCIRP
CHAMPION Alain	OCIRP	HIMEUR Medhi	Encrea
CHARLOT Emmanuel	Stimulus	HINFRAY Christine	CH Biographe
CASTAGNÉ Jean	AG2R LA MONDIALE	HUGON Patrick	Groupe VyV
CHATEL Laure	CNP Assurances	HURON Sophie	CNP Assurances
CINTRAT Frédéricque	ASSURANCIELLES/Axielles.com	HUTIER Fabrice	OCIRP
COZIEN Anne-Marie	AMC conseil	IONESCU Christophe	Fabrique d'Assurance
DAMIGUET Christine	TIGCRE	JEAN Jean François	MFP Retraite
DAUVERGNE Laurence	CNP Assurances	KANTER Gilles	Mutualité française

KHAN Sitara	CHAIRE TDTE	PAYEN Karine	MALAKOFF MEDERIC HUMANIS
KULAK Claudie	La Compagnie des aidants	PESQUE Marjorie	FESP
KUPIEC Jean-Manuel	OCIRP	PIAT Jean-Michel	K Ré
LACAM Jean-Paul	CTIP	PIHET Philippe	OCIRP
LARUELLE Valerie	Orion Health	PINQUIER BAHDA Sylvie	OCIRP
LAURIN Patrice	Oppchain	PISA Brigitte	AG2R LA MONDIALE
LAUTMAN Albert	Mutualité française	PUJOL Serge	PROBTP
LAVIER d'ANTONIO Jocelyne	Confédération Force Ouvriere	QUETIER Béatrice	GROUPE VVY
LEBOULANGER Sabine	OCIRP	RAMBAUD Éric	PROBTP
LEFORESTIER Cyrille	IMA	RATEAU Christophe	C R DEVELOPPEMENT
LE GALL Jean-yves	Avenir Mutuelle	RAVIART Benoit	AG2R LA MONDIALE
LELONG Patrick	LCP	REIX Laurence	UP
LELOU Jérôme	CAP FR&RU	RENAUDIN André	AG2R LA MONDIALE
LEMOINE Sandrine	Klésia	RESSE Aurélien	MNT
LUCET Frédérique	Baluchon France	REUGE Stéphane	PROBTP
MAIGNER Jacques	La Renaissance Sanitaire	RIPERT Sabrina	MACIF mutualite
MAREY Thierry	SCOR	ROBINE Christine	Groupe Unéo
MARGUIN Gaëlle	Association Petit Coeur de Beurre	ROUJOU Benoit	AGREGYO Conseil
MARTINEAU Jean-christophe	Notre Temps	ROULLIER Frederic	Humanis
MASLÉ Mikaël	ROAM	ROUX Jean-Claude	Orléans Technopole
MAYEUR Pierre	OCIRP	SAJNO Matthieu	MALAKOFF MEDERIC HUMANIS
MEJEAN Stéphane	Mutuelle Avenir Santé	SALL Abdoulaye	OCIRP
MENANTEAU Jean-Michel	ABC Actuaire	SALMON Christophe	CLEM
MERLY Laure	Korian	SANTAMARIA Isabelle	CFDP Assurances
MIJNO Michaël	CNP Assurances	SAULNIER Anne	OCIRP
MOISSET Christian	La suite & Co	SCHOEN Christian	Terra Firma
MONTCHAMP Marie-Anne	CNSA	SERRES Myriam	Ipse
MONTOBBIO Yves	CGT	TCHADJIANE Sandra	OCIRP
MORELLE Eric	La compagnie des aidants	THOMAS Françoise	Les Chroniques de la Douleur
MOTTURA Jean-Pierre	CAPSSA	TREPOZ Marie	WELP
NGWETTE Philippe	Bezonsolaire	VALLIN Arnaud	DOMPLUS GROUPE
MREJEN Denis	M R E J E N	VAUJOUR Louis-Médéric	AG2R LA MONDIALE
NUEZ José	MALAKOFF MEDERIC HUMANIS	VAZELLE Odile	CNP Assurances
OGUS Jean Pierre	Simplifions.services	VINCENSINI Jean	JVA
OSTUNI Marie-Christine	Groupe IRCM	VINOT HARB Cécile	AG2R LA MONDIALE
PAMPHILE Sylvia	Groupama Assurances Mutuelles	ZOLA Joël	AG2R LA MONDIALE
PAOLINI Jordan	OCIRP	WINCKLER Sophie	Essilor
PAULINE Thierry	OCIRP		

Institut de la Protection Sociale Européenne
92 Boulevard de Magenta – Paris 10 – France



la voie de la solidarité en Europe